

20 ans

La Lettre

La gestion adaptative

Document extrait de *La Lettre* de la réserve n°94
mai - juin 2018



Réserve Naturelle
BAIE DE SAINT-BRIEUC

Le Dictionnaire de la protection de la Nature (Bioret et al., 2009) définit la gestion comme “l’ensemble des démarches intellectuelles et techniques qui visent à assurer la protection, la conservation et l’aménagement d’un espace naturel”. La mise en œuvre d’une gestion sur un site comprend différentes démarches complémentaires allant de la non intervention à la restauration des habitats en passant par les réintroductions d’espèces, les réhabilitations de sites naturels, les études, les suivis continus, les interventions de type fauche, pâturage ou brûlis....



“La nature n’a pas besoin de l’homme”. Notre manque d’humilité nous empêche de nous avouer que c’est nous qui en dépendons intimement. Nous ne pouvons pas gérer la nature, mais seulement nos interactions avec elle.

Pourquoi gérer la nature ?

Il est illusoire de vouloir gérer la nature... Comment gérer les milliards d’êtres qui peuplent un écosystème, ou encore les relations en perpétuelle évolution qu’ils établissent entre eux et avec leur milieu ? Comment gérer un milieu naturel composé d’éléments en inter-relation et en perpétuel mouvement, vivant des cycles de maturité, de destruction, de régénérescence ?

La biodiversité, c’est non seulement l’immense variété des organismes vivants, mais aussi la variété génétique au sein de chaque espèce et les systèmes écologiques dans lesquels ils évoluent.

C’est le *“tissu vivant de la planète”*, défini par Robert Barbault, l’un des fondateurs de l’écologie en France. Ce tissu fonctionne, au travers des multiples interactions qui s’y produisent : coopération, prédation, évolution des espèces et des écosystèmes, production et recyclage de matière organique...

Nous ne pouvons donc pas gérer la nature, mais seulement nos interactions avec elle.

Les choix de gestion mis en œuvre en baie de Saint-Brieuc s’appuient sur une naturalité de fonctionnement : limiter les perturbations humaines et faire en sorte que les écosystèmes restent au plus proche des dynamiques naturelles.



- La gestion peut permettre de réduire l'impact des activités ou de la fréquentation humaine sur les espaces sensibles.



Des travaux de protection permettent le maintien ou le développement d'habitats particulièrement fragiles.

- La gestion peut permettre de maintenir durablement une ressource

Depuis 2001, la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc cartographie et évalue chaque année le gisement de coques. Ces résultats sont mis à disposition des pêcheurs professionnels, du comité départemental des pêches et à la direction Mer et Littoral qui réglementent la pêche professionnelle.



- L'orientation globale des pratiques de gestion doivent favoriser le plus possible les "dynamiques naturelles", ce qui n'exclut pas un interventionnisme humain à des fins de protection d'espèces ou habitats rares et menacés. On parle alors de gestion conservatoire.



*les prairies arrière dunaires sont fauchées sur quelques dizaines de mètre carré en septembre afin de maintenir les populations de *Dactylorhiza praetermissa*, *Pyrola rotundifolia*, ou *Ophrys apifera*.*

- La non intervention est aussi un mode de gestion.



Les prés-salés de la baie du Mont Saint-Michel sont pâturés par de nombreux troupeaux à des fins économiques, entraînant une modification de la composition de la végétation, ce qui impacte de manière importante la fonctionnalité des prés-salés, notamment le rôle de nurserie pour les juvéniles de poisson.



En baie de Saint-Brieuc, le choix a été fait de ne pas autoriser de pâturage permettant ainsi une exportation de la biomasse produite dans les prés salés vers le large. Cette décision de non intervention permet une libre évolution du marais.

Entre non-interventionisme et interventionisme pour favoriser un groupe d'espèce particulier, la gestion qui est portée par le gestionnaire doit nécessairement être validée scientifiquement et répondre à des objectifs précis. Ces derniers doivent être définis au regard d'un contexte plus global (statut de conservation, rareté...), mais également en considérant l'histoire des milieux, leurs évolutions, et les activités humaines qui les a façonné. Les relations que les humains entretiennent avec la nature deviennent de plus en plus partie prenante des modalités de gestion d'espaces naturels protégés.



Connaître pour mieux gérer

Avant toute intervention sur les milieux naturels, il faut bien les connaître. Des analyses scientifiques, des inventaires réguliers, les études, sont réalisés sur la Réserve afin de comprendre les mécanismes biologiques et de suivre l'évolution des espèces et des milieux. Ce sont sur ces bases scientifiques que des interventions sont parfois menées pour protéger ou reconstituer un milieu.

C'est un travail quotidien : d'inventaire des espèces présentes, de comptage régulier de populations, comme les oiseaux, de suivi de mesures.... Il est assuré par les gestionnaires de la Réserve aidés par des scientifiques mais aussi des bénévoles et stagiaires.



Apprendre en faisant

En biologie de la conservation, la gestion adaptative – ou “apprendre en faisant” – est un processus continu d'analyse des résultats obtenus par les pratiques antérieures et si nécessaire d'ajustement des actions de gestion. *“Il n'est donc pas nécessaire de tout connaître pour fixer des mesures de gestion. En revanche, l'évaluation de l'efficacité de ces mesures doit être conduite pour permettre de réajuster les actions en fonction des résultats obtenus.”* (Dictionnaire de la protection de la Nature, Bioret et al., 2009).

Cette approche répond en effet à la difficulté de conserver la biodiversité au sein de systèmes écologiques et sociaux particulièrement complexes.



La gestion adaptative nécessite une définition claire des objectifs, d'où le rôle central du “plan de gestion”.

Une gestion planifiée

Toutes les réserves naturelles doivent définir leurs actions dans le cadre d'un document de référence : le plan de gestion. Ce document précis constitue la référence avant la programmation de toute intervention.

Ce document est établi pour une durée de 5 ou 10 ans. Il est élaboré par le gestionnaire de la Réserve naturelle, il est validé par le comité consultatif de la Réserve, présidé par le Préfet. Le premier plan de gestion est ensuite, soumis au Conseil National de Protection de la Nature (CNP) qui entérine le document. Tous les autres plans de gestion seront soumis au Conseil Scientifique Régional de Protection de la Nature (CSRPN).

Le 4^{ème} plan de gestion pour la période 2019-2029 est en cours d'élaboration. Il définira les objectifs pour les 10 années à venir en baie de Saint-Brieuc



La carte de la fonctionnalité

Préserver la biodiversité ne peut plus se limiter à la sauvegarde d'espèces ou d'espaces emblématiques, mais implique l'urgence de garantir la « fonctionnalité des écosystèmes », c'est-à-dire de maintenir ou de restaurer les processus biologiques de fonctionnement et de maintien de l'écosystème. Cela inclus :

- la productivité d'un écosystème,
- les relations entre les individus d'une même espèce et entre les espèces
- les relations entre les espèces et leur milieu de vie (relations abiotiques),
- les cycles biologiques des espèces,
- les liens entre les écosystèmes

Cette approche fonctionnelle permet de considérer l'ensemble des organismes vivants « remarquables » ou « ordinaires » et des habitats qui participent au fonctionnement global de l'écosystème.

(pour en savoir plus : lire les 2 dossiers de la Lettre consacrée à la protection de la fonctionnalité).